



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 Décembre 2020

### **ESAT : une situation inquiétante qui appelle des réponses urgentes de la part du gouvernement !**

Si près de 92 % <sup>1</sup> des ESAT avaient retrouvé un niveau d'activité normal ou quasi normal avant le deuxième confinement, les structures accusent une perte moyenne de chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2019 à la même époque qui s'établit déjà à près de 30 %.

A cela, s'ajoutent des difficultés qui touchent à la fois à la mission sociale des ESAT, avec notamment un risque majeur de développement des troubles et impacts sur la santé mentale des travailleurs handicapés, et aussi à leur activité économique : en effet, plus de la moitié des ESAT soulignent un manque de débouchés à 3 mois et 35 % alertent sur leur incapacité à investir pour développer d'autres activités. Ces deux missions, rappelons-le, étant indissociables l'une de l'autre pour accompagner les plus de 120 000 travailleurs en situation de handicap dans les ESAT.

Conscients qu'une couverture générale par l'agence des services et de paiement (ASP) des rémunérations directes peut difficilement constituer une modalité « pérenne » de soutien des ESAT,

<sup>1</sup> Enquête flash relative à la situation des ESAT « post covid » [Résultats](#) Novembre 2020

nos organisations ont alerté la secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées sur cette situation alarmante dans une lettre ouverte <sup>2</sup> restée sans réponse à ce jour. Nos organisations proposent pourtant de cibler le soutien sur les ESAT les plus en difficulté au travers de deux leviers d'action :

- La mise en place immédiate d'un « **fonds de soutien d'urgence** », pour accompagner les ESAT fortement impactés par les mesures de restrictions prises par le gouvernement pendant la crise sanitaire. ;
- La création, dans une vision de moyen terme, d'un « **fonds de relance et d'aide à l'investissement** » pour accompagner les ESAT, dont les activités de sous-traitance sont prépondérantes, vers un repositionnement stratégique de leurs activités sur des prestations de services et des productions propres non délocalisables.

Ces soutiens dédiés aux ESAT seraient un marqueur fort de la volonté des pouvoirs publics de permettre au secteur, d'être au cœur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Nous sommes dans l'attente d'une réponse du gouvernement sur ces propositions.

#### **Contacts presse :**

*ANDICAT : Nathalie Gyomlai – 06 95 54 71 27 - [ngyomlai@associationtraitsdunion.org](mailto:ngyomlai@associationtraitsdunion.org)*

*APAJH : Nolwenn Jamont - 06 74 92 38 98 - [n.jamont@apajh.asso.fr](mailto:n.jamont@apajh.asso.fr)*

*APF France handicap : Sophie Lasbleis - 06 89 74 97 37 – [sophie.lasbleis@apf.asso.fr](mailto:sophie.lasbleis@apf.asso.fr)*

*Nexem : Lynda Jonot : 01 55 45 33 49 - [l.jonot@nexem.fr](mailto:l.jonot@nexem.fr)*

*Solidel : Françoise Lessieux-Joyeau - 07 60 07 73 04 - [lessieux.francoise@ccmsa.msa.fr](mailto:lessieux.francoise@ccmsa.msa.fr)*

*UNAPEI : Elodie Audonnet – 06 21 63 36 07 – [e.audonnet@unapei.org](mailto:e.audonnet@unapei.org)*

*Uniopss : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 - [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)*

---

<sup>2</sup> [Lettre ouverte](#) à l'attention de Sophie Cluzel du 19 novembre 2020